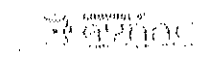


Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le 25/03/2024
ID: 046-214600124-20240318-POSTECON-DE

EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 18 mars 2024

Délibération : N° 18/2024

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 18 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11

Date de convocation du Conseil : 29 février 2024

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Jean-François AYROLES - Robert BALBARIE - Jessica DAVID - Hervé LEONARD - Martine MERLIN - Damien POUJADE - Marianne SABIDO - Didier THAMIE - Christian VERGNE

Absent(s) : Pouvoir : Marion VAUR à Jacques ANDURAND - Absents : Magalie LOBGEOIS - Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Renouvellement de la convention de Partenariat pour la gestion de l'Agence Postale Communale avec la Poste

DELIBERATION

Le Maire rappelle que la convention initiale de partenariat avec le groupe la Poste pour la gestion de l'Agence Postale Communale arrive à son terme en novembre 2024.

La Poste propose de renouveler cette convention aux conditions suivantes :

- durée de six ans.
- amplitude d'horaires minimum d'ouverture au public est fixée à douze (12) heures par semaine.
- la rémunération mensuelle versée par la Poste est fixée à 1284 Euros par mois.

DECISION

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2024/03/18

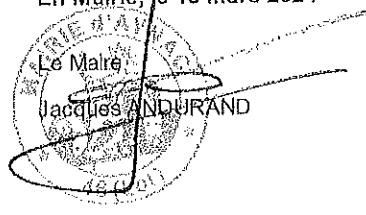
Envoyé en préfecture le 25/03/2024 Reçu en préfecture le 25/03/2024 Publié le 25/03/2024 ID: 046:214600124-20240318-POSTECON-DE
--

Emis et rendu exécutoire
 le 25 mars 2024
 Reçu en Préfecture
 le 25 mars 2024
 Publié ou notifié
 le 25 mars 2024

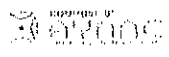
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et a
 Au registre sont les signatures.
 Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 18 mars 2024

Le Maire
 Jacques ANDURAND



Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 22/03/2024
ID 1046-214600124-20240318-CONTRLOCATIT4-DE



EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 18 mars 2024

Délibération : N° 17/2024

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 18 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11

Date de convocation du Conseil : 29 février 2024

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Jean-François AYROLES - Robert BALBARIE - Jessica DAVID - Hervé LEONARD - Martine MERLIN - Damien POUJADE - Marianne SABIDO - Didier THAMIE - Christian VERGNE

Absent(s) : Pouvoir : Marion VAUR à Jacques ANDURAND - Absents : Magalie LOBGEOIS - Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Contrat de location. Appartement T4 école maternelle (119 Place du Foirail)

DELIBERATION

Suite à l'annonce de la disponibilité de l'appartement T4 situé à l'école maternelle, la commune a reçu plusieurs demandes dont celle de Mme LUTTWILLER Julie. Il est proposé au conseil de réserver une suite favorable.

Il est également précisé que le montant du loyer est de 501.75 Euros.

DECISION

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette location qui court à compter du 1er avril 2024.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2024/03/18


Envoyé en préfecture le 22/03/2024 Reçu en préfecture le 22/03/2024 Publié le 22/03/2024 ID: 046:214600124-20240318-CONTRLOCATIT4-DE

Emis et rendu exécutoire
 le 22 mars 2024
 Reçu en Préfecture
 le 22 mars 2024
 Publié ou notifié
 le 22 mars 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
 Au registre sont les signatures,
 Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 18 mars 2024

Le Maire
 Jacques ANDURAND



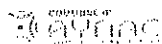
2024/03/18

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

ID : 046-214600124-20240318-CONTRATT2-DE



EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 18 mars 2024

Délibération : N° 16/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Jean-François AYROLES - Robert BALBARIE - Jessica DAVID - Hervé LEONARD - Martine MERLIN - Damien POUJADE - Marianne SABIDO - Didier THAMIE - Christian VERGNE

Absent(s) :

Pouvoirs : Marion VAUR à Jacques ANDURAND - Absents : Magalie LOBGEAIS - Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Contrat de location. Appartement T2 - Ecole Primaire (64 Rue des Ecoles)

DELIBERATION

Suite à l'annonce de la disponibilité de l'appartement T2 bis situé à l'école primaire, la commune a reçu plusieurs demandes donc celle de M. Théo HERAUD. Il est proposé au conseil municipal de réserver une suite favorable.

Il est également précisé que le montant du loyer est de 282.37 Euros, hors charges.

DECISION

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette location qui court à compter du 1er mars 2024.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

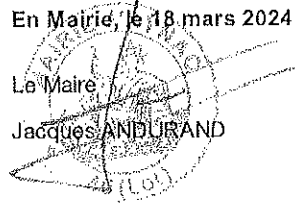
Envoyé en préfecture le 22/03/2024 Reçu en préfecture le 22/03/2024 Publié le 22/03/2024 ID: 046214600124-20240318-CONTRATT2-DE
--

Emis et rendu exécutoire
 le 22 mars 2024
 Reçu en Préfecture
 le 22 mars 2024
 Publié ou notifié
 le 22 mars 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et a
 Au registre sont les signatures.
 Pour Copie Conforme :

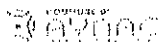
En Mairie, le 18 mars 2024

Le Maire
 Jacques ANDURAND



2024/03/18

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 22/03/2024
ID : 046-214600124-20240318-CREPOSTE-DE



EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 18 mars 2024

Délibération : N° 15/2024

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 18 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Date de convocation du Conseil : 29 février 2024

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Jean-François AYROLES - Robert BALBARIE - Jessica DAVID - Hervé LEONARD - Martine MERLIN - Damien POUJADE - Marianne SABIDO - Didier THAMIE - Christian VERGNE

Absent(s) :

Pouvoir : Marion VAUR à Jacques ANDURAND - Absents : Magalie LOBGEOIS - Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Création poste Agent Technique - Contrat CDD de 6 mois

DELIBERATION

Le Maire rappelle au conseil municipal que M. Didier BOUGES, notre agent de maîtrise principal a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er septembre 2024.

Il convient dès lors de pourvoir à son remplacement et dans la mesure du possible de procéder à un "tuilage" à compter du 1er juin 2024.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité la création d'un poste d'agent technique sur les bases suivantes :

-contrat CDD de 6 mois à compter du 1er juin 2024.

-temps complet.

-salaire de 1500 Euros net par mois.

Le conseil municipal charge le Maire de procéder au recrutement conformément aux conditions énumérées ci-dessus.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2024/03/18

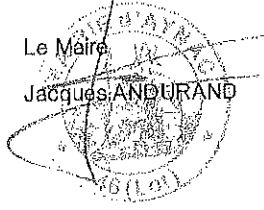
Envoyé en préfecture le 22/03/2024 Reçu en préfecture le 22/03/2024 Publié le 22/03/2024 ID: 046214600124-20240318-CREPOSTE-DE

Emis et rendu exécutoire
 le 22 mars 2024
 Reçu en Préfecture
 le 22 mars 2024
 Publié ou notifié
 le 22 mars 2024

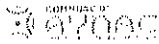
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
 Au registre sont les signatures.
 Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 18 mars 2024

Le Maire
 Jacques ANDURAND



Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 22/03/2024
ID: 046214600124-20240318-AMENAGEMENTT4-DE



Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 18 mars 2024

Délibération : N° 14/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Jean-François AYROLES - Robert BALBARIE - Jessica DAVID - Hervé LEONARD - Martine MERLIN - Damien POUJADE - Marianne SABIDO - Didier THAMIE - Christian VERGNE

Absent(s) :

Pouvoir : Marion VAUR à Jacques ANDURAND - Absents : Magalie LOBGEAIS - Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Aménagement logement T4 (119 Place du Foirail) - Achat cuisine

DELIBERATION

Le Maire propose au conseil municipal de réaliser des investissements dans les logements communaux à l'occasion du départ des locataires.

En effet, la plupart de ces logements nécessitent des aménagements de nature à les rendre plus attractifs et conformes aux attentes des locataires.

De ce fait, il convient de réaliser une première opération au logement T4 (119 Place du Foirail) en faisant l'acquisition d'une cuisine aménagée.

Après examen de plusieurs fournisseurs, il est proposé de retenir la proposition de la société BUT pour un montant de 2139.13 Euros HT.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2024/03/18

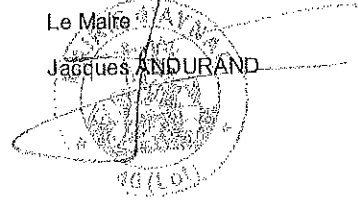
Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 22/03/2024
ID: 046214600124-20240318-AMENAGEMENTT4-DE

Émis et rendu exécutoire
le 22 mars 2024
Reçu en Préfecture
le 22 mars 2024
Publié ou notifié
le 22 mars 2024

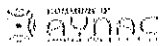
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 18 mars 2024

Le Maire
Jacques ANDURAND



Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 22/03/2024
ID : 046-214600124-20240318-OPAH-DE



EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 18 mars 2024

Délibération : N° 13/2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 18 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 29 février 2024

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Jean-François AYROLES - Robert BALBARIE - Jessica DAVID - Hervé LEONARD - Martine MERLIN - Damien POUJADE - Marianne SABIDO - Didier THAMIE - Christian VERGNE

Absent(s) : Pouvoir : Marion VAUR à Jacques ANDURAND - Absents : Magalie LOBGEOIS - Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Attribution prime OPAH

DELIBERATION

Dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat pour laquelle la commune d'AYNAC a été retenue, nous recevons une demande de M. ARFI Gilbert (95 Rue Principale) qui est éligible à cette opération située dans le centre bourg.

Le montant de la participation communale s'élève à 750 Euros.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité cette participation et autorise le Maire à signer tous documents relatifs au paiement de cette participation.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

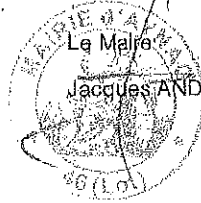
2024/03/18

Envoyé en préfecture le 22/03/2024 Reçu en préfecture le 22/03/2024 Publié le 22/03/2024 ID: 046214600124-20240318-OPAH-DE

Emis et rendu exécutoire
 le 22 mars 2024
 Reçu en Préfecture
 le 22 mars 2024
 Publié ou notifié
 le 22 mars 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
 Au registre sont les signatures.
 Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 18 mars 2024



Le Maire
 Jacques ANDURAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : COMMUNE D'AYNAC

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 22/03/2024
ID : 046-214600124-20240318-AFFECRESULCOM-DE

Date de Convocation :	Décisions N° :	En Exercice : 13	Présents : 10	Votants : 11
29/02/2024	12/2024	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Le 18/03/2024

Le conseil municipal, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de Monsieur ANDURAND Jacques, Maire.

Etaient présents : Jacques ANDURAND – Jean-François AYROLES – Robert BALBARIE – Jessica DAVID – Hervé LEONARD – Martine MERLIN – Damien POUJADE – Marianne SABIDO – Didier THAMIE – Christian VERGNE

Pouvoir : Marlon VAUR à Magalie LOBGEAIS

Etaient absents : Magalie LOBGEAIS – Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 311 687.02 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 370 359.47 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'Investissement de : -66 932.95 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 68 936.12 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 25 345.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 439 295.59 €

Extrait certifié conforme,

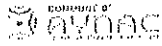
Fait à AYNAC Lotissement Commune d'AYNAC 'Le Trieu', le 18/03/2024

Le Maire

Jacques ANDURAND



2024/03/18



Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

ID : 046-214600124-20240318-CFUCOM-BF

EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 18 mars 2024

Délibération : N° 11/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Présent(s) :

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 18 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 28 février 2024

Jacques ANDURAND - Jean-François AYROLES - Robert BALBARIE - Jessica DAVID - Hervé LEONARD - Martine MERLIN - Damien POUJADE - Marianne SABIDO - Didier THAMIE - Christian VERGNE

Absent(s) :

Pouvoir : Marion VAUR à Jacques ANDURAND - Absents : Magalie LOBGEAIS - Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Compte Financier Unique de la Commune 2023

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal le compte financier unique de la commune 2023. Il fait ressortir pour l'année 2023 un excédent de fonctionnement de 68936,12 Euros et un déficit d'investissement de -66932,95 Euros.

DECISION

Après débat, le Maire propose de procéder au vote. Il se retire de la séance afin que le doyen puisse procéder au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide le Compte Financier Unique de la Commune et autorise le Maire à procéder à l'affectation du résultat.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

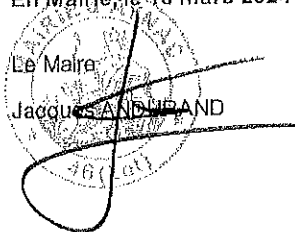
Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 22/03/2024
ID: 046:214600124-20240318-CFUCOM-BF

Emis et rendu exécutoire
le 22 mars 2024
Reçu en Préfecture
le 22 mars 2024
Publié ou notifié
le 22 mars 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 18 mars 2024

Le Maire
Jacques ANDRIAND



2024/03/18

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES :

Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 29/02/2024

Présenté par (1), Pe Thamié
A. AYNAC, Pe 18 mars 2023

délibération (le conseil municipal)
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A. AYNAC, Pe 18 mars 2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2), (3),



001. ANDURAND Jacques , Maire	
007. BALBARIE Robert , Conseiller Municipal	
011. LOBGEAIS Magalle , Conseillère Municipale	
014. AYROLES Jean-François ,	
015. DAVID Jessica , Conseillère Municipale	
016. MERLIN Martine , 3ème Adjointe	
018. POUJADE Damien , Conseiller Municipal	
019. PRADILLON Pierre , Conseiller Municipal	
020. SABIDO Marianne , Conseillère Municipale	
021. VAUR Marlon , Conseillère Municipale	 poussi
022. THAMIE Didier , 2ème Adjoint	
023. LEONARD Hervé , 1ère Adjoint	
024. VERGNE Christian , 4ème Adjoint	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A. AYNAC
Pe 18 mars 2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 22/03/2024
ID : 046-214600124-20240318-AFFECTRIEU-DE

Collectivité : AYNAC Lotissement Commune d'AYNAC 'Le Trieu'

Date de Convocation :	Décisions N° :	En Exercice : 13	Présents : 10	Votants : 11
29/02/2024	10/2024	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Le 18/03/2024

L'assemblée délibérante, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de Monsieur ADNURAND Jacques, Maire.

Etaient présents : Jacques ANDURAND – Jean-François AYROLES – Robert BALBARIE – Jessica DAVID – Hervé LEONARD – Martine MERLIN – Damien POUJADE – Marianne SABIDO – Didier THAMIE – Christian VERGNE

Pouvoir : Marion VAUR à Jacques ANDURAND

Etaient absents : Magalie LOBGEAIS – Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

L'assemblée délibérante vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -257 379.25 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0.00 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 0.00 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 0.00 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 257 379.25 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0.00 €

Extrait certifié conforme,

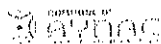
Fait à AYNAC Lotissement Commune d'AYNAC 'Le Trieu', le 18/03/2024

Le Maire

Jacques ANDURAND



2024/03/18



Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

ID : 046-214600124-20240318-CFJULOTTRIEU-BF

EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 18 mars 2024

Délibération : N° 9/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Présent(s) :

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 18 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL.46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 29 février 2024

Jacques ANDURAND - Jean-François AYROLES - Robert BALBARIE - Jessica DAVID - Hervé LEONARD - Martine MERLIN - Damien POUJADE - Marianne SABIDO - Didier THAMIE - Christian VERGNE

Absent(s) :

Pouvoir : Marion VAUR à Jacques ANDURAND - Absents : Magalie LOBGEOIS - Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Compte Financier Unique du Lotissement le Trieu 2023

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal le compte financier unique du Lotissement du Trieu 2023.

il fait ressort pour l'année 2023 un déficit d'investissement de 257379.25 Euros

DECISION

Après débat, le Maire propose de procéder au vote. Il se retire de la séance afin que le doyen puisse procéder au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide le Compte financier Unique du Lotissement du Trieu 2023 et autorise le Maire à procéder à l'affectation du résultat.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

68

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 22/03/2024
ID: 046:214600124-20240318-CFULOTTRIEU-BF

Emis et rendu exécutoire
le 22 mars 2024
Reçu en Préfecture
le 22 mars 2024
Publié ou notifié
le 22 mars 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 18 mars 2024

Le Maire
Jacques ANDURAND

2024/03/18

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/02/2024



Présenté par (1), Pe Marie
A. AYNAC, Pe 18 mars 2024

délibérant (le conseil municipal)
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A. AYNAC, Pe 18 mars 2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ANDURAND Jacques , Maire	
AYROLES Jean-François , Conseiller Municipal	
BALBARIE Robert , Conseiller Municipal	
DAVID Jessica , Conseillère Municipale	
LEONARD Hervé , 1er Adjoint	
LOBGEOIS Magalie , Conseillère Municipale	
MERLIN Martine , 3ème Adjointe	
POUJADE Damien , Conseiller Municipal	
PRADILLON Pierre , Conseiller Municipal	
SABIDO Mariannè , Conseillère Municipale	
THAMIE Didier , 2ème Adjoint	
VAUR Marion , Conseillère Municipale	 pouvoi
VERGNE Christian , 4ème Adjoint	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A. AYNAC
Pe 18/03/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : AYNAC CAISSE DES ECOLES

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 22/03/2024
ID : 046-214600124-20240318-AFFECAIECOL-DE

Date de Convocation :	Décisions N° :	En Exercice : 13	Présents : 10	Votants : 11
29/02/2024	8/2024	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Le 18/03/2024

L'assemblée délibérante légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de Monsieur ANDURAND Jacques, Maire.

Étaient présents : Jacques ANDURAND – Jean-François AYROLES – Robert BALBARIE – Jessica DAVID – Hervé LEONARD – Martine MERLIN – Damien POUJADE – Marianne SABIDO – Didier THAMIE – Christian VERGNE

Pouvoir : Marion VAUR à Jacques ANDURAND

Étaient absents : Magalie LOBGEAIS – Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

L'assemblée délibérante vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 0.00 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 142.02 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 0.00 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 93.44 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

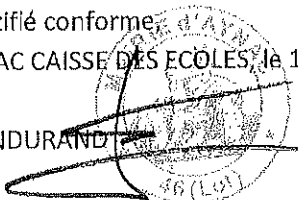
Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 235.46 €

Extrait certifié conforme
Fait à AYNAC CAISSE DES ECOLES, le 18/03/2024
Le Maire
Jacques ANDURAND



2024/03/18

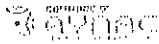
Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

ID: 046:214600124-20240318:CAIAIECOLE2023-BF

EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 18 mars 2024

Délibération : N° 7/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Présent(s) :

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 18 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 29 février 2024

Jacques ANDURAND - Jean-François AYROLES - Robert BALBARIE - Jessica DAVID - Hervé LEONARD - Martine MERLIN - Damien POUJADE - Marianne SABIDO - Didier THAMIE - Christian VERGNE

Absent(s) :

Pouvoir : Marion VAUR à Jacques ANDURAND - Absents : Magalie LOBGEAIS - Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Compte de gestion et compte administratif Caisse des Ecoles 2023

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal à la fois le compte de gestion et le compte administratif de la Caisse des Ecoles 2023. Les deux font ressortir pour l'année 2023 un excédent de la section de fonctionnement de 93.44 Euros.

DECISION

Après débat, le Maire propose de procéder au vote. Il se retire de la séance afin que le doyen puisse procéder au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide le compte de gestion et le compte administratif de la Caisse des Ecoles 2023 et autorise le Maire à procéder à l'affectation du résultat.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2024/03/18

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 22/03/2024
ID:3046214600124-20240318-CACAIECOLE2023-BF

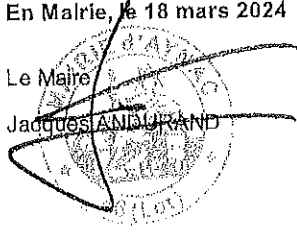
Emis et rendu exécutoire
le 22 mars 2024
Reçu en Préfecture
le 22 mars 2024
Publié ou notifié
le 22 mars 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 18 mars 2024

Le Maire

Jacques AMIQUAND



2024/03/18

V - ARRETE ET SIGNATURES
 ARRETE ET SIGNATURES

V
 A

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/02/2024



Présenté par (1), *Pe Marie*,
 A. AYNAC, 18 mars 2024

deliberante (le conseil municipal)

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session *ordinaire*

A. AYNAC, le 18 mars 2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ANDURAND Jacques , Maire	
AYROLES Jean-François , Conseiller Municipal	<i>Ayroles</i>
BALBARIE Robert , Conseiller Municipal	<i>Balbarie</i>
DAVID Jessica , Conseillère Municipale	<i>David</i>
LEONARD Hervé , 1er Adjoint	<i>Leonard</i>
LOBGEOIS Magalie , Conseillère Municipale	
MERLIN Martine , 3ème Adjoint	<i>Merlin</i>
POUJADE Damien , Conseiller Municipal	<i>Poujade</i>
PRADILLON Pierre , Conseiller Municipal	
SABIDO Marianne , Conseillère Municipale	<i>Sabido</i>
THAMIE Didier , 2ème Adjoint	<i>Thamie</i>
VAUR Marion , Conseiller Municipal	<i>Vaur</i>
VERGNE Christian , 4ème Adjoint	<i>Vergne</i>

Pe Marie

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A. AYNAC
 le 18/03/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.